



## Déclaration préalable de la FSU au CTSD du vendredi 24 Juin 2016



Monsieur le Directeur Académique,

Les mois de Mai et Juin ont été marqués par une mobilisation sociale qui ne cesse de s'amplifier et témoigne du rejet croissant par la population d'une politique ultralibérale imposée par un gouvernement qui s'entête à refuser tout dialogue social et use de la force pour faire passer un projet de loi dépourvu de légitimité au regard des programmes sur lesquels il a été élu.

Le recours au 49-3 pour imposer la loi travail, la promulgation, au lendemain d'une grève majoritaire, des décrets collège 2016, procèdent des mêmes méthodes autoritaires qui ne font que renforcer l'opposition à ces réformes régressives, tandis que la répression par les forces de l'ordre dont font l'objet les manifestants discrédite encore plus un pouvoir isolé et aux abois.

L'ordre du 1<sup>er</sup> ministre envers les fédérations syndicales de ne plus organiser de manifestation à Paris au lendemain de la mobilisation de plusieurs centaines de milliers de personnes dans les rues parisiennes, usant d'une communication totalement hors sujet, basée sur des arguments qui n'ont rien à voir avec la mobilisation sociale et la loi travail, est totalement scandaleux. Après avoir empêché les manifestations citoyennes lors de la COP21 par l'usage de l'état d'urgence, tout en laissant se dérouler de grands événements commerciaux, ce gouvernement et ce 1<sup>er</sup> ministre usent maintenant de l'euro de football, des « casseurs », des dégradations subies par L'hôpital Necker, des inondations, de l'acte terroriste de Magnanville, bref de tout ce qui est possible, pour discréditer aux yeux d'une population majoritairement contre ce projet de loi, un mouvement social légitime et déterminé.

Finalement, hier, jeudi 23 juin, François Hollande, Manuel Valls et leur gouvernement n'ont pas pu interdire la manifestation parisienne, face à la détermination des organisations syndicales et à la consternation suscitée chez nos concitoyens, leur évitant au passage de rejoindre Maurice Papon au triste Panthéon des décisions antidémocratiques de la 5<sup>ème</sup> république. Ainsi, 60 000 manifestants ont encore défilé pour le rejet de ce projet de « loi travail » et pour l'écriture d'un nouveau projet de loi, créant des droits nouveaux aux chômeurs, précaires, retraités, salariés... et offrant de réelles solutions pour lutter contre le chômage.

Un an après la promulgation du décret instituant la réforme collège 2016, la résistance à sa mise en place se poursuit dans les établissements, avec le soutien des parents d'élèves qui en perçoivent de plus en plus clairement les effets délétères. Suppression des dédoublements, appauvrissement de l'enseignement disciplinaire au profit de dispositifs inopérants tels que les EPI et l'AP, disparition des langues anciennes, projets sacrifiés ... Dès la rentrée 2016, le SNES-FSU mènera une action vérité sur la réalité de la mise en place de la réforme dans les établissements. Nous continuons à demander l'abrogation cette réforme et la reprise des discussions pour élaborer un projet pour le collège qui mette en œuvre une véritable lutte contre les inégalités scolaires et sociales.

Le quinquennat Hollande s'était ouvert avec la promesse d'une refondation de l'école et une ambition affichée de faire de l'École une véritable priorité. Force est de constater, lorsque l'on regarde les chiffres, que 4 ans après l'élection de F. Hollande la rentrée 2016, ne verra pas ces promesses se concrétiser. Alors que les prévisions d'effectifs sont en hausse (+ 1074 élèves en plus dans le second degré entre la rentrée 2015 et la rentrée 2016, et plus de 4000 depuis la rentrée 2012), le taux d'encadrement est en baisse constante depuis 2012, et le nombre d'élèves par classe ne cesse d'augmenter. En collège, si les moyens permettent d'envisager une légère amélioration des conditions d'enseignement, c'est le résultat du rapport de force créé par la forte mobilisation contre

la réforme des collèges. En lycée, en revanche, les hausses d'effectif n'étant pas financées (+ 1213 élèves dans les Yvelines), les établissements sont contraints de supprimer options et enseignements facultatifs assurant la richesse et la diversité de leur offre éducative pour maintenir des conditions de travail et d'étude plus supportables.

La crise de recrutement que nous connaissons depuis 2010 ne cesse de s'amplifier avec 316 postes vacants et 71 postes spécifiques non pourvus dans l'Académie de Versailles à l'issue du mouvement intra-académique. La suppression de postes de TZR, dans le but d'atténuer cette crise, va diminuer d'autant le potentiel de remplacement, ce qui aggravera les difficultés des établissements situés dans les zones les plus défavorisées, qui sont les premiers à pâtir du déficit de titulaires remplaçants. Dans les Yvelines, 21 postes demeurent non pourvus après le mouvement, dont 3 en mathématiques, 16 en technologie, 2 en sciences physiques, ainsi que 20 postes spécifiques académiques. Les résultats d'admissibilité aux concours, avec un nombre insuffisant de candidats admissibles par rapport au nombre de postes à pourvoir, en particulier dans les disciplines malmenées par la réforme du collège (allemand, lettres classiques), ne laissent guère présager d'amélioration de cette situation.

Dans un tel contexte d'appauvrissement de l'offre éducative et de dégradation des conditions de travail, de refus d'entendre les enseignants pour mettre en œuvre les réformes auxquelles ils aspirent, comment redonner de l'attractivité à nos professions ? Si les propositions de revalorisation de nos carrières et de nos salaires faites par le gouvernement dans le cadre du PPCR vont dans le bon sens, elles demeurent insuffisantes à compenser les pertes correspondant à deux mois de salaires réels sur les quinze dernières années. Le calendrier, trop étalé dans le temps ne répond guère à l'urgence de la situation, et renvoie la responsabilité de la mise en œuvre des principales mesures à une prochaine majorité, à l'horizon 2019-2020.

Pour en venir à un sujet concernant plus directement notre ordre du jour, les moyens d'assistance éducative mis en œuvre pour la rentrée sont à l'image du manque d'ambition de la politique ministérielle. Pour les collèges, après la coupe claire effectuée au niveau des postes d'assistants pédagogiques en raison de la suppression de l'accompagnement éducatif, le taux d'encadrement reste globalement constant. Alors que la Ministre s'était engagée à renforcer les moyens attribués aux établissements en éducation prioritaire, dans les collèges des Yvelines, le seul effort consenti consiste à maintenir les moyens dans les collèges classés dont l'effectif diminue, mais sans réel effort pour consolider les vies scolaires dans les collèges les plus fragiles. En revanche, en lycée, en dépit de la forte augmentation des effectifs au cours des quatre dernières années, (+3814 élèves, soit une augmentation de 8,4%), les moyens de surveillance n'ont augmenté que de 10 ETP. En cumulant l'ensemble des emplois (hors AESH) le taux d'encadrement dans les EPLE du département est passé de 1 ETP pour 102 élèves à la rentrée 2012 à 1ETP pour 109 élèves en 2016. Dans le budget assistance éducative, les AED sont chiffrés à hauteur de 870.5, dont normalement 18 pour l'internat d'excellence, ce qui représente une perte de 0,5ETP par rapport à l'an dernier.

Par ailleurs, le Ministère de l'Éducation Nationale a annoncé le recrutement 10 000 jeunes volontaires pour la rentrée 2016-17. Plusieurs collèges et lycées des Yvelines, ainsi que des écoles primaires, auront recours à ces jeunes en service civique, sous payés, n'ayant reçu aucune formation, et qui viendront se substituer à des emplois statutaires pour effectuer des tâches relevant de missions d'AED, de professeurs documentalistes, de CPE, de Co-psy ou d'enseignants ... La FSU dénonce le dévoiement du service civique, ainsi que le recours à des contrats aidés pour faire face à la carence des moyens de vie scolaire, mais aussi à l'insuffisance du nombre de créations de postes de CPE et de professeur documentaliste. Le recours à personnels dont le statut est de plus en plus précaire entraîne la multiplication de statuts différents dans les établissements, fragilise les vies scolaires et soumet les personnels, de par les modalités de recrutement local, à l'arbitraire du chef d'établissement.

Concernant la préparation de rentrée 2016, nous souhaitons également soulever la question des nouvelles modalités d'orientation en fin de classe de 3ème et de 2nde, ainsi que celle de l'accueil des élèves de Terminale ayant échoué au baccalauréat. En effet, tout laisse penser qu'il faudra faire face à la rentrée 2016, à une forte augmentation des effectifs en classe de Seconde ainsi qu'en Première Technologique, en particulier en Première STMG, amplifiant la hiérarchisation des filières et le caractère de relégation des filières technologiques. On le sait, les dispositifs prévus par la réforme Châtel (accompagnement personnalisé, stages de remise à niveau, passerelles entre les différents filières ...) faute d'être adaptés à la réalité des établissements, sont mis en place de manière inégale et sont insuffisants à pallier les difficultés des élèves les plus fragiles, à qui l'on aurait auparavant proposé le redoublement. On entrevoit d'ores et déjà l'impact de cette mesure sur la capacité des enseignants à mettre les élèves au travail et à peser réellement sur leurs choix d'orientation. Quelle légitimité ces derniers accorderont-ils aux apprentissages, puisqu'ils passeront désormais de classe en classe, selon une simple logique de gestion des flux, sans que l'on se soucie de leur degré de maîtrise des connaissances et des compétences que les enseignants seront supposés leur faire acquérir ?

A propos des redoublants de Terminale, nous dénonçons le manque de moyens mis en œuvre pour les accueillir dans leur établissement d'origine comme ils en ont désormais le droit. Le dispositif de conservation de notes, ainsi que la mise en place de modules de re-préparation au baccalauréat où les élèves ne suivront que quelques disciplines, seront générateurs de décrochage pour les élèves les plus fragiles, et ne sont que des palliatifs servant à masquer le manque de moyens mis en œuvre pour leur permettre de repasser le baccalauréat dans de bonnes conditions. La FSU estime que le redoublement, sans constituer le seul remède aux difficultés scolaires, doit rester une réponse possible pour les équipes aux difficultés d'un élève ayant besoin d'une année supplémentaire pour construire son projet d'orientation. En l'état, nous demandons que des moyens suffisants soient accordés aux établissements en termes de dotations horaires pour faire face à l'afflux d'élèves orientés par défaut en Première Technologiques et aux redoublants de Terminale, et qu'il soit procédé à des créations de divisions partout où cela s'avérera nécessaire.

Monsieur le Directeur Académique, vous avez répondu favorablement à notre demande de faire régulièrement un point, à l'occasion cette instance, sur les moyens en personnels médico-sociaux, et nous vous en remercions. Néanmoins, dans ce domaine également, nous faisons le constat de l'indigence des moyens accordés.

Le budget 2016 annoncé en CTA faisait état de la création de 2 ETP d'infirmière. De tels chiffres ne laissent guère espérer une amélioration palpable des moyens en termes de présence de personnels infirmiers et médicaux dans les établissements des Yvelines.

Les personnels sociaux ont plus que jamais un rôle essentiel de soutien et de prévention à jouer auprès des enfants, des familles dont celles de nos personnels, dans un contexte économique et sociétal où les plus fragiles sont durement touchés. Les créations académiques annoncées en CTA n'octroient aucun poste d'assistantes sociales pour notre département. En Juin 2015, nous avons déjà souligné le fait que 25% des établissements ne profitaient pas de la présence d'une assistante sociale de manière régulière. L'absence de créations de postes ne va pas permettre d'améliorer le fonctionnement de ses services.

Vous avez fait le choix par contre sans concertation avec les représentants des personnels, et sans attendre la fin des travaux ministériels, de poursuivre le redéploiement du peu de moyens existants du service social en faveur des élèves sur le primaire et sur les établissements du secondaire non couverts jusqu'à présent par la permanence d'une assistante sociale. Ce choix va dégrader encore davantage les conditions de travail des personnels déjà extrêmement difficiles et les conditions d'accès des élèves et de leur famille au service social des établissements actuellement couverts.

La FSU rappelle que le principe d'un groupe de travail a été accepté par Monsieur le Recteur en CTA pour discuter des secteurs d'intervention des personnels et leurs attributions. Nous demandons que ce groupe de travail soit réuni au plus vite. Nous demandons également la mise en place de

manière urgente d'un groupe de travail au niveau départemental pour discuter des priorités des services sociaux en faveur des élèves et des personnels et définir les secteurs d'intervention des personnels.

Nous souhaitons évoquer la fusion des lycées Colbert et Corneille de la Celle Saint Cloud. La FSU, au nom des personnels de ces deux établissements, réaffirme son opposition à une telle fusion, qui conduirait à la création d'une structure comptant plus de 1400 élèves, puis plus tard 1700 élèves, tout en constituant un moyen de réaliser des suppressions de postes administratif, vie scolaire et documentaliste. La mixité sociale et scolaire serait remise en cause, avec un site accueillant le pôle tertiaire (voie pro et voie techno) et un autre les voies générales, faisant que les filières tertiaires, à part du grand lycée, seront perçues comme des filières de relégation. Il nous paraît nécessaire d'éviter toute précipitation et de se donner le temps avec la région de concevoir des créations de bâtis et une carte des formations cohérente dans un secteur tendu, tout en trouvant, de manière urgente, de nouvelles capacités d'accueil pour faire face à la hausse démographique dans le secteur. La FSU dénonce les projets de fusions d'établissements, décidés contre l'avis des personnels et dans le seul but de réaliser des économies d'échelle, à l'instar de celle des collèges Chénier et Cézanne, et des lycées de La Celle Saint-Cloud.

Enfin, nous voudrions aborder la question des CIO. Alors que le conseil départemental poursuit son désengagement, les CIO de Saint-Germain-en-Laye, Poissy et Sartrouville, se trouvent confrontés à un avenir incertain. En effet, la mairie de Sartrouville souhaite récupérer ses locaux. Les équipes de Saint-Germain et Poissy, actuellement regroupées, se voient contraintes de déménager, de manière provisoire pour 2 ans, dans les anciens bureaux de la CAF qui sera ensuite démolie. On imagine aisément comment les déménagements successifs et les incertitudes sur les regroupements de ces CIO engendrent des conditions de travail difficiles pour les personnels et des risques importants de perte de public, par éloignement ou manque de repères.

Pour conclure, la FSU ne peut que faire le constat de l'insuffisance globale de la politique gouvernementale, dans le domaine de l'éducation comme dans ses choix budgétaires et économiques. Elle dénonce avec force le déni de démocratie consistant à imposer par la force, dans un mépris de tout dialogue social, des réformes contraires aux aspirations des salariés du privé comme du public et des organisations de jeunesse. Elle appelle à poursuivre les actions revendicatives sous les formes décidées localement et à participer massivement à la journée de mobilisation nationale le 28 Juin prochain, ainsi qu'à la votation citoyenne pour obtenir le retrait de la loi travail. Dès la rentrée 2016, elle continuera à faire la lumière sur les effets délétères de la réforme des collèges et à se battre pour son abrogation. Elle défendra un projet d'école offrant un véritable avenir à la jeunesse, tout en répondant à la revendication des personnels d'une amélioration significative de leurs conditions de travail et d'une véritable revalorisation des salaires et des carrières.